



INFO # 39/2011-2012

INFORMATION AUX MEMBRES DE L'ADIGECS

ORIGINE : Bureau du Président

OBJET : MÉMOIRE – PROJET DE RÈGLES BUDGÉTAIRES 2012-2013

Mesdames,
Messieurs,

Vous trouverez ci-joint le mémoire de l'ADIGECS à l'égard du projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013 qui a été transmis ce jour à M^{me} Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce mémoire a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de l'ADIGECS lors de notre rencontre de ce matin.

Meilleures salutations,

Serge Pelletier
Président

Le 17 mai 2012



MÉMOIRE

**de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires
sur le projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013**

Personnes-ressources

MM. Serge Pelletier, président

Raynald Thibeault, vice-président



**Coordonnées de l’auteur
du mémoire :**

Association des directeurs généraux des commissions
scolaires du Québec
195, chemin Chambly, bureau 200
Longueuil (Québec) J4H 3L3
(450) 674-7000

Personnes-ressources :
MM. Serge Pelletier, président
Raynald Thibeault, vice-président

Date du mémoire : 15 mai 2012

BRÈVE PRÉSENTATION DE L’ORGANISME

En tant que leader du système public d’éducation au Québec, l’ADIGECS, qui regroupe 153 directeurs généraux et directeurs généraux adjoints provenant de 72 commissions scolaires, a pour mission de mettre en place les conditions pour favoriser la réussite scolaire et la persévérance des élèves. L’ADIGECS est le porte-parole des premiers responsables administratifs des établissements scolaires publics au Québec. L’ADIGECS propose un regard moderne sur l’administration du réseau de l’éducation au Québec avec une approche tournée vers l’avenir et porteuse d’espoir pour les générations futures.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L’ADIGECS reçoit très mal le projet de règles budgétaires des commissions scolaires pour l’année scolaire 2012-2013. Non seulement le niveau des compressions présenté est irréaliste, mais il est illusoire de croire qu’il sera possible de faire l’exercice sans toucher les services aux élèves puisqu’il faut comprendre dès le départ que c’est l’ensemble du personnel des commissions scolaires qui travaille pour les élèves.

Ces nouvelles compressions auront INÉVITABLEMENT des impacts importants sur les services offerts aux élèves. Il est utopique de penser que ces nouvelles compressions seront limitées au personnel des « services administratifs ». Il faut cesser de donner un rôle de seconde importance à celles et ceux qui sont principalement affectés à des responsabilités au siège social, tout comme celles et ceux qui ne sont pas en service direct auprès de notre clientèle. Dans une organisation à plusieurs composantes, comme une commission scolaire, chacune de celles-ci joue un rôle complémentaire.

Pour l’ADIGECS, cette non-reconnaissance du travail fait par le personnel administratif des commissions scolaires, alors que les coûts administratifs ne sont que de 5 à 7 %, est insultante et est source de démobilisation et de démotivation latentes depuis les compressions massives de l’an dernier. Le MÉLS devrait réfléchir au coût réel d’une fuite d’expertise particulièrement compétente au

sein des commissions scolaires du Québec. Cette non-reconnaissance pour tous les paliers d'interventions dans les commissions scolaires témoigne d'un manque de connaissance de tout le travail qui se fait auprès d'une clientèle que nous accueillons sans distinction, et dont nous avons à cœur leur réussite.

Ce projet de règles budgétaires des commissions scolaires est communiqué beaucoup trop tardivement au réseau. Une discordance demeure entre l'année scolaire et l'année financière gouvernementale. Nous sommes trop souvent obligés de travailler à l'élaboration de nos plans d'effectifs et à l'attribution de nos ressources entre nos établissements sans posséder toute l'information nécessaire pour le faire de façon éclairée. Les paramètres de consultation nous ont été transmis le 23 avril dernier. Il y a quelques années, cette information nous était habituellement transmise dans les jours suivant l'adoption du budget provincial en mars. Cette information, si elle était transmise plus tôt, faciliterait grandement le travail de planification pour l'organisation des services de la prochaine année scolaire. Nous pourrions certainement faire des choix financiers mieux éclairés pour cette enveloppe budgétaire, la plus importante de chacune de nos organisations.

Nous sommes d'autre part satisfaits que le projet de règles budgétaires portant sur les investissements soit toujours d'une durée de 3 ans. Ceci constitue un avantage indéniable pour une meilleure planification des travaux à réaliser tout en assurant une meilleure gestion des sommes à engager dans une perspective de saine gestion des fonds publics.

Nous sommes également satisfaits que le projet de règles budgétaires portant sur le transport scolaire soit toujours d'une durée de 5 ans. Nous apprécions aussi le fait que le MÉLS reconnaisse que la façon de négocier des commissions scolaires, basée sur un modèle de gré à gré, soit toujours justifiée.

Malheureusement, nous sommes obligés de constater que, tout comme l'an dernier, le MÉLS annonce des réinvestissements importants, mais que ceux-ci ne sont pas suffisamment financés. Malgré la hausse annoncée pour l'appropriation des surplus accumulés, la compression paramétrique qui est imposée au réseau des commissions scolaires crée une pression sur l'organisation des services qui ne sont plus suffisamment financés. En outre, augmenter le pourcentage de récupération possible dans les surplus accumulés par les commissions scolaires ne fait que « pelleter le problème » par en avant et prend pour acquis que toutes les commissions scolaires sont dans la même situation. Une réflexion plus poussée devrait être menée pour permettre aux commissions scolaires de bénéficier de la meilleure marge de manœuvre possible compte tenu de leurs réalités respectives et ainsi donner le temps de mieux faire les choses. N'oublions pas que la très grande majorité des budgets des commissions scolaires est constituée par des salaires et que, sur cette base, il est impossible de bouger sans toucher aux services aux élèves et sans devoir considérer les conventions collectives et diverses autres réalités de relations de travail. La plus grande part du budget d'opération des commissions scolaires est consacrée à la rémunération du personnel. Les dispositions des conventions collectives et les réalités des relations de travail limitent considérablement le champ d'action sans oublier qu'on ne pourra éviter de toucher aux services aux élèves directement ou indirectement. En annonçant un niveau de compression d'un tel niveau, le MÉLS nous demande en quelque sorte d'improviser. Ce n'est pas notre vision d'une gestion rigoureuse et responsable.

1. ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012-2013

Nous questionnons l'augmentation de 5,9 M\$ accordée aux établissements d'enseignement privés. Cette augmentation est de 4,3 % pour la prochaine année scolaire alors que la majoration des crédits accordés aux commissions scolaires linguistiques n'est que de 2,1 %. Nous sommes aussi soucieux que les établissements privés contribuent équitablement à l'effort de compression et au retour à l'équilibre budgétaire au Québec. Nous rappelons que les parents qui choisissent l'école privée pour leur enfant pourraient y contribuer financièrement de façon plus importante. De fait, nous sommes persuadés qu'une diminution graduelle ou un gel du financement sur une période de cinq ans n'aurait pas nécessairement un impact négatif pour les inscriptions au privé tout en faisant économiser des millions au gouvernement. Ce qui lui permettrait de mieux financer le système public d'éducation.

2. FACTEURS DE CROISSANCE ET ENGAGEMENTS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

On pourrait se réjouir de constater que le MÉLS accepte de financer les facteurs de croissance et les engagements déjà pris antérieurement, mais la compression de 142,9 M\$ imposée aux commissions scolaires est un frein au développement et au maintien des services et des mesures qui ne sont pas spécifiquement ciblés par le MÉLS niant par le fait même l'autonomie des commissions scolaires quant aux moyens à privilégier pour répondre aux besoins de leur population et pour soutenir les engagements pris dans les conventions de gestion et de réussite éducative.

3. FONCTIONNEMENT

3.1 L'organisation des services

Comment peut-on croire que nous pourrions composer avec une nouvelle compression de 142,9 M\$ sans toucher aux services aux élèves? Un tel discours risque de soulever des passions au Québec puisque les commissions scolaires ne disposeront plus des ressources financières nécessaires pour maintenir leur offre de service actuelle. Les commissions scolaires ne pourront livrer ce qui aura été annoncé politiquement. Une forte réaction des parents, des associations de salariés et de gestionnaires sont à prévoir. Tout comme nous, ceux-ci constatent que les marges de manœuvre n'existent plus et que des services et des emplois sont en jeu.

Le libellé utilisé par le MÉLS, « Cette mesure doit être appliquée en protégeant les services aux élèves », heurte les représentants du réseau. Nous exigeons le retrait de ce commentaire. Il ne fait pas sens, il n'est pas réaliste ni applicable, au grand dam des élèves.

3.2 Les activités éducatives de la formation professionnelle

Nous nous expliquons mal que, malgré les travaux entrepris sur la question de la réduction de la bureaucratie, le MÉLS propose de faire en 2 étapes le partage de l'enveloppe réservée au volet 1 de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat. La somme impliquée étant négligeable (1,3 M\$), nous estimons que celle-ci ne mérite pas d'être partagée selon le modèle proposé qui est trop lourd.

3.3 Les allocations supplémentaires

Nous craignons que le terrain ne soit propice pour que des sommes non engagées soient éventuellement retirées de notre financement sur décision du Conseil du trésor. Minimale, le MÉLS devrait faire parvenir préalablement la liste de ces mesures au réseau et prévoir des tribunes, le cas échéant, pour que soient discutées ces possibilités de compressions additionnelles.

Nous accueillons favorablement la nouvelle modalité proposée du partage de l'enveloppe dédiée au financement des services de garde en milieu scolaire (mesure 30010). Cette modification aura des impacts importants pour assurer l'accessibilité à ce type de service dans des milieux qui accueillent un nombre limité d'élèves. Qu'on pense ici aux écoles primaires de moins de 50 ou de 25 élèves. Les élèves et les parents de ces milieux ont aussi droit à ce type de service qui n'est plus accessoire.

- *Perfectionnement en formation générale des adultes (mesure 30026)*

Nous questionnons le libellé qui précise que le MÉLS fera un suivi de cette mesure auprès des commissions scolaires. Nous tenons à rappeler au MÉLS que les commissions scolaires sont capables d'assurer les suivis pertinents pour la gestion rigoureuse de cette mesure sans que le MÉLS y mette une emphase particulière.

- *Formation des enseignants pour l'utilisation du tableau numérique interactif - TNI (mesure 30027)*

Nous estimons que cette mesure devrait être partagée au prorata du nombre de postes enseignants déclarés au 30 septembre 2011 plutôt qu'au prorata du nombre d'élèves de la formation générale des jeunes au 30 septembre 2011.

- *Plan de lecture à l'école (mesure 30270)*

Nous rappelons au MÉLS que nous avons énormément de difficulté à recruter et à maintenir en emploi des bibliothécaires. Nous sommes persuadés que les besoins des commissions scolaires pourraient être avantageusement comblés par du personnel de niveau technique. Une souplesse est demandée par le réseau dans le déploiement de cette mesure. Année après année, nous demandons cet assouplissement sans avoir jamais d'explications; dans le contexte actuel, ce serait quand même intéressant de les obtenir. Sans compter que cette mesure, pour les commissions scolaires qui peuvent en bénéficier, ne couvre pas entièrement les salaires. Donc tout est à revoir.

- *Allocations pour les ÉHDAA (mesure 30320- Entente de mai et de juin 2011)*

Nous sommes heureux de constater que le montant de 12,8 M\$ alloué en 2011-2012 est indexé et majoré de 6 M\$. Nous sommes par contre surpris de constater que, malgré un contexte de compressions majeures, le MÉLS s'attend des commissions scolaires qu'elles consacrent une partie de ses allocations (4,5 M\$) pour contribuer financièrement à cette mesure négociée avec les représentants de la FSE et de la FAE en marge de la conclusion de la plus récente entente nationale des enseignants.

- *La culture du sport à l'école publique (mesure 30070)*

Comme les réponses aux demandes de cette année ne sont pas encore reçues dans les écoles secondaires à la mi-mai, c'est inquiétant pour l'avenir et à notre avis, il n'y a pas de justifications possibles pour ce retard. Donc l'idée de proposer une date plus tardive pour déposer les projets est questionnable et déconnectée de la réalité des écoles, compte tenu des engagements à prendre par les écoles. Nous souhaitons que le MÉLS conserve la date de fin décembre tout en précisant la date à laquelle les réponses seront transmises aux commissions scolaires qui se seront prévaluées de cette mesure.

- *Autres mesures et ajustements*

Nous constatons que le MÉLS a répondu favorablement aux demandes maintes fois formulées par le réseau l'invitant à réduire ses dépenses dans les bureaux régionaux. Nous sommes en accord avec l'abandon de la mesure pour les agents de développement en milieu défavorisé (mesure 30062) de même que de la mesure pour les personnes-ressources régionales pour l'accompagnement des gestionnaires de l'entente MÉLS-MSSS (mesure 30058).

4. INVESTISSEMENTS

4.1 L'école 2.0: La classe branchée (mesure 50680)

Nous nous questionnons sur le fait que l'ensemble des achats de TNI et d'ordinateurs portables doit obligatoirement être réalisé dans le cadre d'un achat regroupé auprès du Centre des services partagés du Québec (CSPQ). Plusieurs commissions scolaires bénéficiaient déjà d'un prix particulièrement avantageux et fort concurrentiel auprès du CSSR. Comment pouvons-nous être assurés que les services pourront être rendus, au meilleur coût, par le Centre des services partagés du Québec?

Nous apprécions que le modèle de partage des TNI et des ordinateurs portables soit établi en fonction du nombre de groupes (TNI) et de postes enseignants (ordinateurs portables) calculés au 30 septembre 2011.

Compte tenu des délais relatifs à la conclusion des acquisitions pour les TNI et pour les ordinateurs portables cette année, nous apprécions que la somme non utilisée au budget de l'année scolaire 2011-2012 puisse être reportée pour l'année scolaire 2012-2013.

5. TRANSPORT SCOLAIRE

5.1 Révision de la base historique de financement

Le réseau est en accord avec la révision de la base historique de financement de l'enveloppe financière du transport scolaire. Cette nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée au transport scolaire permettra de mieux répondre au déploiement de ce service.

Pourquoi ne pas aussi avoir revu l'obligation pour les commissions scolaires de respecter, à même les véhicules à contrat, des « ententes historiques » qui les obligent à déplacer un certain nombre d'élèves vers des établissements privés. À sa face même, cette façon de faire ne tient pas la route.

Le réseau est aussi satisfait de constater que les catégories de handicaps reconnues pour le transport scolaire soient bonifiées pour y intégrer des élèves ayant une déficience auditive, d'autres présentant un trouble grave du comportement, de même que les élèves handicapés fréquentant une école à vocation régionale et suprarégionale.

5.2 La récupération des surplus pour le transport scolaire

Nous accueillons favorablement la nouvelle disposition qui permettra à la commission scolaire de conserver 50 % du surplus constaté au terme d'une année scolaire. Nous y voyons une pratique renouvelée favorisant la saine gestion des finances publiques. Il serait toutefois intéressant de connaître comment les surplus des commissions scolaires seront établis pour que tous en aient la même compréhension.

5.3 La reddition de comptes

Nous nous questionnons sur la pertinence de préciser qu'en l'absence de transmission des renseignements contractuels requis, une partie de la subvention au transport scolaire pourrait être retenue par le MÉLS.

6. BUDGET 2012-2013

La norme antérieure de 10 % pour l'appropriation du surplus accumulé est portée à 22 % du surplus accumulé au 30 juin 2011. Cette nouvelle modalité peut paraître intéressante à première vue, mais elle nous questionne grandement puisque nous repoussons nos obligations par en avant et que nous allons épuiser, plus tôt que tard, les surplus accumulés dans le réseau. Est-il nécessaire de rappeler que ces surplus accumulés sont, pour la majeure partie, réservés pour répondre à des besoins des établissements. En se les appropriant, la commission scolaire ne sera bientôt plus en mesure de s'acquitter de ses obligations financières. Qui plus est, le fait d'approprier ces surplus confirme le sous-financement du réseau.

Par ailleurs, fixer un pourcentage uniforme nous semble la solution facile. Égalité ne veut pas dire équité, est-ce nécessaire de le rappeler. Donc nous croyons qu'il serait plus intéressant, juste et sans risque pour le MÉLS, de laisser aux commissions scolaires le choix d'utiliser leur surplus jusqu'à hauteur de 30 à 35 %. Cette balise, à notre avis, permettrait d'atteindre l'objectif provincial de 22 %, puisque plusieurs commissions scolaires auront des compressions budgétaires à faire inférieures au maximum de 22 %, et que d'autres n'ont tout simplement pas de surplus cumulés.

CONCLUSION

Le financement annoncé dans le projet de règles budgétaires 2012-2013 ne nous permet pas de répondre aux besoins reliés à l'augmentation des coûts de système et aux engagements gouvernementaux découlant du renouvellement des conventions collectives.

Le gouvernement a accordé des mesures et des avantages additionnels dans le cadre des dernières négociations, et en fait assumer une partie de la facture aux commissions scolaires.

Cette façon de faire nous apparaît irrespectueuse, comme il nous apparaît injustifié de continuer à financer au même rythme les écoles privées, au moment même où le financement des écoles publiques n'est pas suffisant.

Ce projet met aussi en péril les services aux élèves du réseau scolaire public, car il limite sérieusement la marge de manœuvre des commissions scolaires et de ses établissements. C'est particulièrement le cas pour la clientèle HDAA, et ce, au moment même où nous devons travailler collectivement et avec acharnement à l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires de tous nos élèves.

Enfin, la récupération des surplus des commissions scolaires peut apparaître une solution prometteuse pour équilibrer nos budgets. Il n'en demeure pas moins que nous frapperons le « mur » rapidement et que le réveil risque d'être brutal dans les prochaines années!

Nous ne pourrions pas supporter un sous-financement récurrent de plus de 300 M\$, sans se retrouver dans une situation difficile qui va nous affecter comme Réseau, et nous empêcher de donner aux élèves les services auxquels ils ont droit.